

République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte
Communauté de Communes du Sud-Artois
Commune de Foncquevillers

Compte rendu de séance

Séance du 23 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Monsieur LAGNIEZ Christophe, Maire.

Présents : Mmes : BALAVOINE Christelle, DEQUEANT Marine, DERVILLERS Evelyne, MM : BLONDIAUX Frédéric, CARRE Philippe, DELADERIERE Jean-Michel, DEMAILLY Anthony, GONS Gaylord, LAGNIEZ Christophe, MOITREL Antoine, SOYEZ Guillaume

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11 * Présents : 11

Date de la convocation : 17/07/2020 - **Date d'affichage** : 17/07/2020

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h08.

Madame Dequéant a prévenu de son retard à la séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers que la séance est enregistrée.

1/ **Approbation des quatre derniers Comptes Rendus** en date du 21/01/2020 - du 03/06/2020, du 03/07/2020 et du 09 juillet 2020 :

Lecture du compte rendu du 21/01/2020 par Monsieur Soyez.

Aucune observation.

Vote : 3 contre - 7 abstentions - 0 pour.

Lecture du compte rendu du 03/06/2020 par Monsieur Demailly.

Aucune observation.

Vote : 3 contre - 7 abstentions - 0 pour.

Lecture du compte rendu du 03/07/2020 par Monsieur Soyez.

Monsieur Soyez fait remarquer que la réunion a eu lieu à la salle des fêtes et non à la Mairie.

Remarque enregistrée et compte rendu modifié.

Vote : 0 contre - 0 abstention - 10 pour.

Madame Dequéant arrive à 19h25.

Lecture du compte rendu du 09/07/2020 par Monsieur Demailly.

Aucune remarque.

Vote : 0 contre - 1 abstention - 10 pour.

2/ Vote du compte de gestion 2019 : 0 contre - 0 abstention - 11 pour.

3/ vote du compte administratif 2019 -

En adéquation avec le compte de gestion de la Trésorerie.

Les explications complémentaires sont données par Monsieur Blondiaux.

Monsieur le Maire fait voter le CA.

Le CA 2019 est approuvée à 11 pour.

4/ Affectation des résultats 2019 -

Inscrits au budget 2020 comme suit :

Excédent de fonctionnement reporté - compte 002 - 155 746,80 €.

Affectation en Investissement - compte 1068 - 60 303,40 € afin de couvrir les dépenses de la section.

Monsieur le Maire fait voter l'affectation des résultats, approuvée à l'unanimité.

5/ Vote des subventions aux associations -

2 associations n'ont pas demandé de subvention : le Comité des Fêtes et Sud Artois Astro.

Société de chasse : 200 € (couvre les frais d'achat de gibiers, d'achat de grains, de piégeage)

- 0 contre - 2 abstentions - 9 pour.

SCA : 1 900 € - Budget de 40 000 € annuel - Frais fixes tout au long de l'année -

- 0 contre - 3 abstentions - 8 pour.

Une demande de subvention plus importante aurait été validée par le conseil.

Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers Volontaires - 200 € -

Toujours présents aux commémorations - Paiement de leurs cotisations ainsi que gerbe et plaque lors d'un décès -

- 0 contre - 0 abstention - 11 pour.

Club Saint André - 300 € -

- 0 contre - 0 abstention - 11 pour.

Les Amis Réunis autour de Foncquevillers - 3 000 € en 2019 - Demande de 1 500 € en 2020 -

Monsieur Lagniez rappelle les diverses manifestations et activités de l'association.

Le dossier n'étant pas complet, la subvention de 1 500 € sera versée lors de la présentation des comptes et du compte rendu de l'assemblée générale. Un courrier va leur être adressé dans ce sens avec une réponse pour le 30 septembre.

- 1 contre - 0 abstention - 10 pour.

La Brasserie d'Art - 1 000 € en 2019 - Proposition de 800 € -

Attribution supplémentaire si possibilités d'activités réelles, la somme octroyée sera revue à la hausse ou à la baisse au budget 2021.

- 0 contre - 0 abstention - 11 pour.

Fondation du patrimoine - 55 €.

- 0 contre - 0 abstention - 11 pour.

Cercle Historique des Hauts de l'Ancre - 50 €.

- 0 contre - 0 abstention - 11 pour.

Souvenir Français - 30 €

- 0 contre - 0 abstention - 11 pour.

Associations extérieures à la Commune, une rencontre avec le responsable est demandée.

FIEP - 160 €.

Subvention en suspens pour le moment - A voir si l'association apporte leur aide aux jeunes ou aux habitants de la Commune.

- 0 contre - 0 abstention - 11 pour.

Anciens combattants - 400 €.

Achat de gerbes - frais fixe à l'année -

Ils sont toujours présents aux commémorations - A voir pour qu'ils soient plus reconnaissables, qu'ils portent un signe distinctif comme un béret.

- 0 contre - 0 abstention - 11 pour.

6/ Approbation et vote du budget 2020 -

Madame Pruvost et Monsieur Blondiaux donnent lecture du budget.

Le budget 2020 présenté en équilibre a été adopté à l'unanimité comme suit :

Section de fonctionnement : 449 136,98 €.

Section d'investissement : 243 100,59 €.

7/ Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres -

Suite aux nouvelles élections municipales, il y a lieu de voter la Commission d'Appel d'offres.

Monsieur LAGNIEZ est le Président de la commission.

Les membres de cette commission sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage, au scrutin secret sauf accord unanime contraire.

Il est décidé à l'unanimité de ne pas voter à scrutin secret.

Monsieur LAGNIEZ demande aux conseillers de se constituer en liste de trois titulaires et trois suppléants.

Une seule liste de titulaires et une seule liste de suppléants sont ainsi constituées.

La liste de titulaires : Guillaume SOYEZ - Frédéric BLONDIAUX - Antoine MOITREL.

La liste de suppléants : Anthony DEMAILLY - Gaylord GONS - Philippe CARRE.

Il est procédé au vote de la liste des titulaires : 11 votants / Majorité absolue : 6

La liste des titulaires obtient 11 voix.

Sont déclarés élus Guillaume SOYEZ, Frédéric BLONDIAUX et Antoine MOITREL.

Il est ensuite procédé au vote de la liste des suppléants : 11 votants / Majorité absolue : 6

La liste des suppléants obtient 11 voix.

Sont déclarés élus Anthony DEMAILLY, Gaylord GONS et Philippe CARRE.

7/ Création des Commissions Communales -

- Commission Voirie, chemins communaux, embellissement du village : MM Lagniez, Demailly, Soyez, Blondiaux, Deladerière, Moitrel, Carré, Gons et Mme Balavoine.

- Commission travaux : MM Lagniez, Demailly, Soyez, Blondiaux - délégués titulaires. MM Moitrel, Carré, Gons - délégués suppléants.

- Commission salle des fêtes, aînés, associations, liens avec les habitants : MM Lagniez, Demailly, Deladerière, Mme Dervillers - Délégués titulaires Mmes Dequéant, Balavoine - Déléguées suppléantes.

- Référent SCA : M. Lagniez, Mme Dequéant, titulaires - M. Demailly, suppléant.

- Président d'honneur de chasse : M. Lagniez.

- Fêtes et cérémonies : tout le conseil.

- Commission communication : MM Soyez, Gons, Deladerière, Demailly, Mme Dervillers.

- Correspondant défense : M. Lagniez.

- Référent PCS : MM Lagniez, Soyez.

- Référent sécurité routière : M. Soyez.

- Commission cimetière : MM Lagniez, Demailly, Blondiaux, Gons.

8/ Délibération reconduisant l'allocation de l'indemnité de conseil au comptable public -

Le Conseil vote à l'unanimité la reconduction de l'indemnité de conseil au comptable public.

9/ Questions diverses -

1) Compte Rendu du SIVOM par Mme Dequéant -

Vote du Président : M. Henquenet Sébastien.

Vice-Président : M. Douchet Arnaud.

+ 11 membres du bureau.

Participation des communes à hauteur de 5,50 € par habitant.

Les créneaux retenus pour le SCA, le mardi de 19h à 21h - le samedi de 10h à 12h - Voir le dimanche après-midi.

2) Achat défibrillateur -

2 devis - l'un de 1 332,50 € HT et l'autre de 1 150 € HT.

Possibilité d'une subvention à hauteur de 50 % par le Conseil Départemental.

Lettre d'intention avant le 16/09 - Dossier avant le 16/10 - Demande l'achat avant l'obtention de la subvention - Réponse du CD fin octobre, début novembre -

Le Conseil valide le devis de la Société SEDI pour un montant total de 1 648 € HT avec l'armoire, la signalisation, le registre et le contrat de maintenance (180 € HT / an).

L'inscription au budget a été validée à l'unanimité.

3) Adjoint Technique Territorial -

Vu le travail important, surtout en période estivale, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de passer le temps de travail de l'agent à 37h au lieu de 35h.

4) Prime exceptionnelle Covid -

Vu le travail ininterrompu de l'agent pendant la période de confinement, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lui octroyer une prime exceptionnelle de 500 €.

5) Formations : Certiphyto et CACES A -

La première formation serait prévue en septembre.

6) Compte ouvert chez Lambin à Dainville -

Achat 3 lames neuves, 2 courroies, filtre à huile et air, huile moteur pour la tondeuse.

Achat fléaux pour le bras de taille.

Achat filtres divers et huile pour le tracteur.

Achat petit matériel divers également.

1 devis a été demandé pour un taille haie + perche - 1 devis pour un broyeur.

7) PC portable mairie - Société I-TECH -

Achat, installation, paramétrage pour un coût de 1 015,75 € HT.

Le conseil valide la dépense et l'inscription au budget.

8) Feu d'artifice du 13 juillet -

Vu les circonstances, le feu est reportable - Stockage chez l'artificier jusqu'en septembre puis chez le fabricant - La facture sera réglée avant.

9) DECI SCEA MULLIE -

L'entreprise Gaëtan Baillet est intervenue pour la mise aux normes suite à la demande du permis de construire pour un nouvel hangar par Monsieur Mullie.

Possibilité de demande de subvention au département à hauteur de 40% pour la reprise d'activité des entreprises - Demande devis également pour la ferme de la Brayelle.

10) Demande devis I-TECH pour l'ordinateur du secrétariat -

Augmentation de la mémoire - Disque SSD - Installation Windows 10 - NAS - avec un diagnostic de comptabilité.

11) L'Association Sud Artois Astro -

Demande d'occuper le terrain de foot le 08/08 pour la nuit des étoiles. L'autorisation suivra le dépôt du protocole.

12) Bilan du 14 juillet -

Revoir la sonorisation et l'utilisation d'un micro.

13) Mouvement de terrain -

Suite au trou formé sur la partie gauche de l'Eglise, une possible reconnaissance d'état de catastrophe naturelle pour mouvement de terrain serait envisagée.

Une étude de sol devrait suivre.

Monsieur Lagniez rappelle aux conseillers que la même chose est arrivée au cimetière. La tombe de la famille DERUE a été transférée sur un autre emplacement suite à l'éboulement de celle-ci.

Monsieur Lagniez mentionne la réunion du SIFG2HP vendredi 24 à 19h à la Mairie de Gommecourt et à la même heure, la réunion du comité des fêtes à la salle.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h41.

Prochaine réunion le mardi 8 septembre à 19h30.

Fait à Foncquevillers, le 23 juillet 2020

Le Maire,

Ch. LAGNIEZ



Sommaire des délibérations prises au cours de la séance

- Composition de la Commission d'Appel d'Offres - CAO -

réf : 20200723_16

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Il rappelle que la Commission d'Appel d'Offres est composée du Maire qui est Président de la Commission et de 3 délégués titulaires. Ces membres ont voix délibérative. En cas de partage égal des voix, le Président a voix prépondérante. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Sont convoqués et peuvent participer aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres :

- Le comptable public ;

- Un représentant du Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DDCCRF) ;

- Des personnalités désignées par le Président de la Commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.

Ces membres ont voix consultative.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se constituer en liste de trois titulaires et trois suppléants.

Une seule liste de titulaires : MM. Guillaume SOYEZ, Frédéric BLONDIAUX, Antoine MOITREL.

Une seule liste de suppléants : MM. Anthony DEMAILLY, Gaylord GONS, Philippe CARRE.

Il est procédé au vote de la liste des titulaires : - 11 votants -
majorité absolue : 6

La liste des titulaires obtient 11 voix.

Sont déclarés élus MM. Guillaume SOYEZ, Frédéric BLONDIAUX, Antoine MOITREL.

Il est ensuite procédé au vote de la liste des suppléants - 11 votants -
majorité absolue : 6

La liste des suppléants obtient 11 voix.

Sont déclarés élus : MM. Anthony DEMAILLY, Gaylord GONS, Philippe CARRE.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

- CREATION COMMISSIONS COMMUNALES -

réf : 20200723_17

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en raison du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de créer des commissions et de nommer des délégués au sein de ces commissions :

- Commission Voirie - Chemins communaux - Embellissement du village -

MM. Lagniez, Demailly, Soyez, Blondiaux, Deladerière, Moitrel, Carré, Gons et Mme Balavoine.

- Commission travaux -

MM. Lagniez, Demailly, Soyez, Blondiaux, Délégués titulaires.

MM. Moitrel, Carré, Gons, Délégués suppléants.

- Commission salle des fêtes - Aînés - Liaisons et visites aux personnes -

MM. Lagniez, Demailly, Deladerière, Mme Dervillers, Délégués titulaires.

Mmes Dequéant, Balavoine, Déléguées suppléantes.

- Référent SCA -

M. Lagniez, Mme Dequéant, titulaires.

M. Demailly, suppléant.

- Président de chasse -

M. Lagniez

- Fêtes et cérémonies -

Tout le conseil.

- Commission communication -

MM. Soyez, Gons, Deladerière, Demailly, Mme Dervillers.

- Correspondant défense -

M. Lagniez.

- Référent PCS -

MM. Lagniez, Soyez.

- Référent sécurité routière -
M. Soyez.
- Commission cimetière -
MM. Lagniez, Demailly, Blondiaux, Gons.
A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**- CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL - ATTRIBUTION D'INDEMNITE -
réf : 20200723_18**

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité des membres présents :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil.
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à RICHARD MARTINE, Receveur municipal.
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

- PRIME EXCEPTIONNELLE dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 -

réf : 20200723_19

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 88, premier alinéa ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 et notamment l'article 11 ;

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ;

CONSIDERANT

- Le surcroît significatif de travail et les sujétions exceptionnelles auxquels ont été soumis certains agents du personnel de la commune de **Foncquevillers**, appelés à exercer leurs fonctions en présentiel ou assimilé pour assurer la continuité du fonctionnement des services durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19

DÉCIDE

D'instituer une prime exceptionnelle destinée à compenser les sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Précisez ci-après les modalités d'attribution présentiel, les sujétions exceptionnelles, la définition du surcroît significatif de travail en présentiel :

- Cette prime sera versée à l'adjoint technique territorial, parmi ceux mentionnés à l'article 5 du décret n°2020-570 précité (1), ayant exercé ses fonctions en présentiel durant l'état d'urgence sanitaire.
- Le montant de cette prime exceptionnelle est de 500 €. Cette prime n'est pas reductible.